

STANISŁAW KUR

Les Stéphanites d'après les *Actes d'Abekirezun*

Abstract

Abekirezun (ca.1390–ca.1471) was at first a disciple and then the successor of Ist'ifanos, the founder of the monastic movement of Stephanites. His *gedl* reveals the great flowering of this movement, but at the same time controversies and persecution it suffered from the local powers, the king and other monasteries. *Gedl* does not mention the reason of these controversies but we can conclude that they were caused by the rule of Stephanites “hidden from people from outside” and stressing the poverty and loneliness of monks thanks to which they made “the new people” of Ethiopia. The belief in double resurrection and the negation or different understanding of the cult of St. Mary would be a theological mistake.

Abekirezun,¹ successeur direct d'Ist'ifanos, fondateur des stéphanites, d'après ses *Actes*² est né dans la région d'Aksum (*Actes*, p. 5), vers 1390 environ. Ses parents lui ont donné le nom d'Ist'ifanos.³ Après la mort de son mari, la mère d'Ist'ifanos est revenue avec ses deux fils sur la terre de leur père, où elle a envoyé les deux garçons à l'école au monastère Debre Haygwmizē, pour qu'ils y apprennent „le psautier de David

¹ Translittération selon: “Romanization and Transliteration System for Amharic BGN/PCGN 1967 System ...”, Department of State and the U.S. Board on Geographic Names, April 1, 1972.

² *Gadla abuna Abakerazun seu acta sancti Abakerazun*, ed. (& trad.) C. Conti Rossini, (CSCO 57 & 58, SAe 2:24 [= 25-26]), Louvain 1962, cité: *Actes*.

³ En Éthiopie un chrétien a en général deux noms: un nom, dont il se sert normalement, se compose de son nom propre et, en second lieu, le nom du père, tandis que le second nom est le nom donné au baptême et mentionné uniquement lors de l'enterrement. Voir E. H a m m e r s c h m i d t, *Äthiopien: Christliches Reich zwischen Gestern und Morgen*, Wiesbaden 1967, pp. 137–138. Dans le cas présent Ist'ifanos est le nom donné par les parents, tandis que lors de l'investiture monastique il reçut le nom d'Abekirezun.

et le service de Dieu” (*Actes*, p. 5–6).⁴ Depuis, elle ne les a pas revus.⁵ Quant à elle, elle est entrée au couvent des femmes, où elle est morte en tant que moniale. A l’âge de quinze ans, Abekirezun reçut l’ordination de diaconat des mains d’abba Bertelomēwos.⁶ Ensuite, il quitta le monastère en cachette et partit pour Debre K’weyets’a, où, bientôt après, Samuel lui remit le scapulaire (*askēma*),⁷ au lendemain de la fête d’Abekirezun, le martyr; c’est pour cette raison que lui même, il prit le nom d’Abekirezun.⁸ C’est dans cette abbaye qu’il rencontra Ist’īfanos qui avait également reçu le scapulaire des mains d’abba Samuel. Vivant auprès d’Ist’īfanos, Abekirezun „observait et vivait ses paroles et ses actes” (*Actes*, p. 7), suivait son enseignement, et, par conséquent, s’est lié à lui „d’un lien d’amour spirituel” (*Actes*, p. 8). Suivant son exemple, de nombreux moines partirent „sur les traces du grand saint ‘Ist’īfanos” (*Actes*, p. 8).

Quel était son enseignement? Nous n’avons pas de réponse précise à cette question et nous ne pouvons rien en déduire. Ayant appris cela, l’abbé du monastère transféra Abekirezun de l’église, où il était diacre, au monastère, où il fut responsable des fonctions de service.

Dans le texte, c’est la première mention aux malentendus qui ont opposé Ist’īfanos à l’abbé, de même qu’à certains moines. On accusait même Ist’īfanos d’agir contre la règle, d’attirer des moines „vers le modèle défendu de la vie d’anachorète”, et c’est pour cette raison qu’on leur interdit l’Eucharistie et la table (*Actes*, p. 9). Par conséquent Ist’īfanos et ses nombreux partisans furent chassés du monastère. Si ce qu’on leur reprochait

⁴ Le cycle d’enseignement dans les écoles éthiopiennes est très long. Si quelqu’un désire étudier toutes les disciplines, il doit y consacrer 30 ans environ. „L’apprentissage du psautier”, dont il est question dans notre texte, constitue la première étape de l’enseignement, qu’on appelle „école de lecture”, et c’est sur le psautier qu’un garçon de cinq ans apprend à lire, à écrire et les psaumes. Voir *Alaka Imbakom Kalewold*, translated by Menghestu L e m m a, *Traditional Ethiopian Church Education*, New York: Teachers College (Columbia University) Press 1970, pp. 1–2.

⁵ Un éthiopien qui désirait se faire moine quittait d’habitude la maison de ses parents à cinq ans, pour ne jamais y revenir. Nous lisons p.ex., à propos d’Iyasus Mo’a: „Un jour que son père, sa mère et (toute) sa famille dormaient, Iyasus Mo’a sortit tout seul et entreprit un long voyage”, *Actes de Iyasus Mo’a abbé du couvent de St. Étienne de Hayq*, trad. par S. Kur, (CSCO 260, SAe 50), Louvain 1965, p. 7. Un garçon qui désirait suivre l’enseignement ecclésiale au niveau supérieur faisait de même, payant son maître pour l’enseignement de son travail, effectué dans la maison du maître, et mendiant son pain, ce qui était généralement accepté par les habitants du pays. Voir Menghestu L e m m a, *op. cit.*, pp. 12–14.

⁶ Métropolite d’Éthiopie dans les années 1398–1436? Voir T. T a m r a t, *Church and State in Ethiopia 1270–1527*, Oxford 1972, pp. 213–219.

⁷ Dans la littérature hagiographique éthiopienne nous trouvons quatre degrés de l’investiture monastique représentées par quatre éléments de l’habit monastique que sont la soutane (*k’emts*), la ceinture (*k’inat*), le capuchon (*k’obi*) et le scapulaire (*askēma*). Voir M.-L. D e r a t, *Une nouvelle étape de l’élaboration de la légende hagiographique de Takla Haymanot (ca. 1214–1313)*, in *Autres sources nouveaux regards sur l’histoire africaine, Cahiers du CRA – Centre de recherches africaines*, 9 (1998), directeur J. B o u l è g u e, pp. 82–83. Dans notre texte, c’est uniquement le scapulaire qui est mentionné. Il est possible que l’auteur ait trouvé évident que la dernière étape supposait trois précédentes, tandis que F. H e y e r, *Die Kirche Äthiopiens*, Berlin – New York 1971, p. 148, ne mentionne que trois étapes, en omettant la première.

⁸ Le nom d’un martyr copte de l’époque de l’empereur Maximin, mentionné dans le synaxaire éthiopien du 24 et 25 mois *hamlē*, voir *Actes*, p. 7.

était vrai, il aurait fallu en déduire qu'Ist'īfanos aurait voulu changer la règle, ou qu'il l'aurait interprétée différemment, mettant plus l'accent sur la vie isolée que sur la vie communautaire. Les moines chassés revinrent pourtant au monastère, car ils ne savaient pas où aller, et qu'en plus, c'était la période de grandes pluies,⁹ ce qui rendait les voyages difficiles ou carrément impossibles. Au monastère, ils furent emprisonnés, et Abekirezun reçut plusieurs coups de la part de l'abbé qui le chassa en formulant un reproche de poids: „N'étais-tu pas son disciple?” (*Actes*, p. 10).

Chassé d'un monastère, Abekirezun se dirigea vers le monastère de Zēranak'we, au bord de la rivière Tekezē, où il demanda l'hospitalité. L'abbé l'autorisa à vivre dans un ermitage, en dehors de la communauté monastique. Nous ne savons pas s'il désirait ou non le voir vivre avec d'autres moines, car il savait déjà des choses sur les stéphanites. Il est également possible qu'Abekirezun eut choisi de vivre en ermitage, selon l'enseignement d'Ist'īfanos. Ayant appris que la vie d'Ist'īfanos était menacée, il alla voir abba Bertelomēwos, vers 1423, pour intervenir en faveur de son maître. N'ayant pas trouvé chez lui, il alla jusqu'au préfet de la province (*siyume wi'itu bihēr*), qui était prêt à intervenir, mais entre temps Ist'īfanos fut libéré (*Actes*, p. 11). Abekirezun partit avec Ist'īfanos visiter les monastères et les ermitages de ses partisans. D'après le texte, c'est „Yishak' qui était alors roi, dont le nom royal était Gebre Mesk'el, tandis qu'abba Bertelomēwos était alors métropolitain” (*Actes*, p. 12).¹⁰ Ist'īfanos gagnait de plus en plus de partisans, parfois un abbé lui confiait toute sa communauté: „je veux recevoir ta règle” (*Actes*, p. 13). Ist'īfanos nomma Abekirezun prieur du monastère, *lik'e mahber* (*Actes*, p. 13); les stéphanites avaient déjà trois monastères, *minēt*, ce qui leur faisait 15 maisons, *mahber* (*Actes*, p. 14).

Les descriptions des conflits des stéphanites avec d'autres moines, leurs adversaires, avec des autorités locales et avec le roi même constituent la suite de *gedl*. Ces conflits eurent encore lieu du vivant d'Ist'īfanos, jusqu'à sa mort en prison, et tout au long de la vie d'Abekirezun. Passant sur la description exacte des accusations et des persécutions en général, sur leur temps et lieu, je cherche avant tout de savoir quelle était la raison de cette méfiance, de cette hostilité vis-à-vis des stéphanites. Des moines les avaient accusés devant le préfet, en disant: „Trouveras-tu la paix, si tu les accueilles? Recevras-tu l'impôt? Sais-tu que faire, si de grands malheurs te tombent dessus à cause d'eux?” (*Actes*, p. 14). On accusait donc les stéphanites de ne pas payer les impôts. Si cette accusation était vraie, on pourrait peut-être en déduire que les stéphanites étaient pauvres, qu'ils n'avaient pas de terre à cultiver comme d'autres monastères, donc, qu'ils réalisaient plus rigoureusement le vœux de pauvreté, ce qui pouvait causer des malentendus et des accusations.

En résultat de cette accusation, le préfet les chassa de son territoire. En revanche le gouverneur de la province de Tigray, *mekwennin*, essayait de reconcilier les stéphanites avec le roi. C'est pour cela qu'il ordonna à Ist'īfanos d'envoyer des délégués au roi.

⁹ La période de pluie, *kiremt*, de juin à septembre – période de grandes pluies; voir E. Hammerschmidt, *op. cit.*, p. 17.

¹⁰ Le roi Yishaq régnait dans les années 1413–1430; voir T. Tamrat, *op. cit.*, p. 221.

Ayant choisi Abekirezun pour cette mission, Ist'ifanos lui donna des conseils concernant son comportement: tu dois écouter ce que le roi te dira, mais prends garde de ne pas „délirer les paroles qui sont liées, *zete'asre*” (*Actes*, p. 14).

Qu'était-ce donc, que ces „paroles liées”? Paroles qu'il était interdit de prononcer? Un secret des stéphanites qu'il ne fallait dévoiler à aucun prix? Il est possible que ce secret ait intrigué d'autres, qu'il soit la raison des suppositions et accusations, et par conséquent – des persécutions.

Le gouverneur accompagna Abekirezun devant le roi qui, cependant, ne voulait pas se réconcilier avec Ist'ifanos. Abekirezun rentra donc chez lui sans avoir réussi à réconcilier les adversaires; mais, lors de son séjour à la cour royale, il fut ordonné prêtre par abba Gabriel, qui, logiquement, devait y être présent.¹¹ Un peu plus tard, le roi envoya ses messagers auprès d'Ist'ifanos: „Viens, pour que nous parlions de la foi, *nizeyanew'a*” (*Actes*, p. 15). Il en résulte que le roi eut au moins quelques doutes concernant l'orthodoxie des stéphanites, et qu'il voulait les éclairer avec Ist'ifanos. L'envoyé du roi emmena des disciples d'Ist'ifanos par force, pour qu'ils se présentent devant le roi, mais le roi les mit devant une alternative: soit vous renoncez à l'oeuvre de votre père, *gebre 'abukemu*, donc à l'oeuvre d'Ist'ifanos, comme nous pouvons supposer, soit vous quittez ma terre (*Actes*, p. 15). Comme ils ne voulaient pas renoncer à l'oeuvre d'Ist'ifanos, ils furent chassés du monastère, encouragés par Abekirezun à être persévérant. Entre-temps, Ist'ifanos trouva la mort dans sa prison, considéré comme saint par ses disciples. Abekirezun prit sa place, puis il adressa un long discours à ses disciples, et les encouragea à vivre et à prier en ermites, à se rassembler de temps en temps seulement pour prier, à ce qu'ils fassent beaucoup de prostrations, environ 600 prostrations par jour, qu'ils passent la veillée de façon particulièrement ardente et pieuse, les larmes aux yeux, et en partageant un plat à trois. Ils devaient le faire non pour être récompensés dans ce monde, mais pour suivre l'exemple de leur père, de prendre la croix, comme lui (*Actes*, p. 18–19).

Ce discours peut être considéré comme la présentation du programme du deuxième prieur des stéphanites. Dans ce discours, on ne trouve rien qui soit caractéristique pour les stéphanites seuls, qui les distinguerait des autres moines éthiopiens, sauf que l'accent y est peut être plus mis sur la solitude. Lorsqu'un moine chrétien parlait de „prendre la croix”, il faisait certainement allusion à la croix du Christ, ce qui pouvait faire changer d'avis à ceux qui prétendaient que les stéphanites ne vénéraient pas la croix.

Après la mort d'Ist'ifanos les accusations et, par conséquent, les persécutions des stéphanites ne cessèrent point. Le roi a même dit qu'Abekirezun était plus dangereux et plus fort que son prédécesseur (*Actes*, p. 19). En rendant visite aux frères dispersés à cause des persécutions, il parvint jusqu'aux moines habitant „dans la terre des infidèles”. En justifiant sa présence parmi les païens, ils disaient que les chrétiens ne les avaient pas autorisés à rester sur leur territoire (*Actes*, p. 23). Lorsqu'il arriva dans la région de Tigray, „le diable a semé l'esprit de révolte et de crime dans des monastères, incitant des moines à dénoncer le saint devant le roi: La gloire d'Ist'ifanos a rempli tout ton royaume; puis,

¹¹ Gabriel, métropolite en Éthiopie dans les années 1438–1458?; voir T. Tamrat, *op. cit.*, p. 320.

de nombreux nobles de ton royaume choisirent la vie monastique. Nombreux sont ceux qui suivirent l'enseignement perturbateur des stéphanites pour ne pas t'écouter, seigneur notre roi" (*Actes*, p. 27). Une fois de plus, on accuse les stéphanites de désobéir au roi. Lorsque des disciples d'Ist'ifanos furent amenés devant le roi qui désirait s'entretenir avec eux, le roi ne réussit à les convaincre. Il ordonna donc de les emmener au monastère K'ifirya (*Actes*, p. 28). Abekirezun réussit à s'enfuir, et pendant 13 ans il vécut dans des grottes, dans des lieux isolés, continuant à enseigner, fondant de nouvelles communautés de femmes et d'hommes, bien que ses partisans risquaient les persécutions, le pillage, même la mort (*Actes*, p. 29–31) „à cause des paroles du Seigneur, à cause de la foi et à cause de notre révérend père" (*Actes*, p. 31). Nous nous y retrouvons face aux reproches plus ou moins indéterminés de nature théologique (la foi), ou plutôt face à l'interprétation de l'Écriture Sainte (les paroles du Seigneur)? La dénonciation suivante des stéphanites était formulée de la façon suivante: „Les disciples d'Ist'ifanos ont pris possession de la terre, ils ont gagné de nombreux partisans à leur enseignement hérétique, *'ilwete timhirtomu*, ils ont envahi le pays. Personne ne te rend obéissance, car ce Abekirezun proclame ouvertement son enseignement et usurpe la fonction de métropolitain. Il a comme siège une tente appuyée sur huit colonnes; de nombreux soldats, présents, y font venir des hommes et des femmes; Abekirezun leur prépare un festin; s'ils tuent 50 boeufs, cela ne suffit pas pour que chacun ait un morceau. Il y a chez eux un homme de famille royale, et Abekirezun le sert comme un roi, et fait pour lui un grand parasol en soie. Les soldats de ce roi sont devenus préfets des régions; personne n'obéit aux messagers de ta royale majesté, seigneur notre roi" (*Actes*, p. 32–33). Mis au courant, le roi ordonna de vérifier „si tout cela était vrai" (*Actes*, p. 33). L'auteur des actes, probablement stéphanite, ne fit aucun commentaire sur ces accusations. Si elles étaient réelles, on pourrait en déduire que les stéphanites se sont opposés directement au roi et au métropolitain, choisissant leur propre autorité spirituelle et laïque, mais cela semble invraisemblable. Tenant compte de la réalité éthiopienne, cette accusation semble complètement irréaliste. Un peu plus tard, l'un des accusateurs était Basilyos, à qui Abekirezun défendit antérieurement de diriger la communauté. La rancune et la jalousie pouvaient être les motifs de son comportement (*Actes*, p. 44). Craignant la mort, Abekirezun prononça un long discours, comme testament pour ses moines (*Actes*, p. 37–44),¹² ce qui dû avoir lieu, selon C. Conti Rossini, entre 1462 et 1465 (*Actes*, p. 37). Selon Abekirezun, les moines stéphanites devaient donc manger le pain gagné par eux mêmes non par les autres. Cela peut être une allusion aux monastères étiopiens, qui étaient propriétaires des terres données comme métayage. Il dit aussi qu'il valait mieux mourir que mendier (*Actes*, p. 39), ce qui serait en contradiction avec la tradition éthiopienne et chrétienne en général, concernant l'aumône. Il considéra les stéphanites „comme un peuple nouveau, appelé à vivre par la voix de l'enseignement du saint et bienheureux Ist'ifanos" – cette conscience devait les inciter à prier avec recueillement et attention (*Actes*, p. 40). „Le nouveau peuple" serait donc le

¹² Le discours du saint, prononcé le jour de la mort, est le motif permanent de la littérature hagiographique, aussi éthiopienne.

contraire de l'ancien christianisme de l'Éthiopie, ou seulement le contraire de l'ancien monasticisme éthiopien? Mettant ses moines en garde contre l'orgueil, Abekirezun cita les paroles que le saint avait prononcé, en s'adressant à un frère et en lui demandant ce qu'était „le péché d'un juste”. Ce frère répondit: „Le péché d'un juste c'est lorsqu'il dit qu'il se connaît lui même”(Actes, p. 42). Ensuite, enseignait Abekirezun, un moine doit lutter dans la foi, visant l'espérance. C'est une allusion à la conception éthiopienne de la vie, en tant que *gedl*, lutte spirituelle contre les adversités. La perfection de la lutte spirituelle consiste en l'amour de la pauvreté, qui, accompagné du renoncement à soi – même et aux plaisirs, constitue la règle (Actes, p. 43). En ce qui concerne la situation des stéphanites, leur père spirituel mentionne trois voies à adopter par eux, à proprement parler – trois „portes”: la vie monastique, la voie vers le martyr au palais royal, le retrait au désert (Actes, p. 49). Dans ce testament spirituel, il était question des persécutions non méritées des stéphanites et d'Ist'ifanos même, car Abekirezun dit lui-même: „Je porte témoignage qu'il n'y a pas de faille dans sa règle” (Actes, p. 50). Puis, énumérant de grands personnages bibliques, depuis Abel jusqu'à Timothée, Abekirezun y ajoute celui d'Ist'ifanos, que le Seigneur appela „pour qu'il nous porte secours en temps d'oppression” (Actes, p. 52). Il les incite donc à „aimer la sainte règle monastique, qui est cachée aux gens de l'extérieur, dont la voie est étroite, et ne peut pas se passer d'oppression” (Actes, p. 53). Est-il question de la règle monastique en général, ou seulement de la règle d'Ist'ifanos qui serait cachée aux autres par des „paroles liées”, comme il était indiqué ci-dessus, ce qui pouvait engendrer un conflit? Car un moine, continuait Abekirezun, devrait plutôt mourir que renoncer à ses vœux, n'ayant pas peur du roi ni de ses représentants, disposant de différents armes et instruments de torture (Actes, p. 53). Lorsque, à son lit de mort, il prononça les paroles qu'ils n'arrivaient pas à comprendre, et auxquelles ils demandèrent des explications, il leur répondit: „Je poursuis un débat avec l'Éthiopie entière”. Un débat était effectivement poursuivi dans l'Église d'Éthiopie, et il est toujours poursuivi par les éthiopiens; on se demandait si les stéphanites entrent dans les cadres de l'orthodoxie, s'ils sont hérésie ou dissidence.

Certains reproches formulés vis-à-vis des stéphanites sont de nature purement théologique, d'autres concernent la règle.¹³ On accusait Ist'ifanos de trithéisme, car il devait comparer trois Personnes divines à trois hommes chacun doté de verbe et souffle. Je n'ai trouvé aucune mention le confirmant dans les *Actes d'Ist'ifanos*. En ce qui concerne le millénarisme de ses contemporains, Ist'ifanos l'a doté d'une interprétation spirituelle prétendant que les saints reçoivent la grâce par la résurrection dans l'âme encore avant la mort, avant la résurrection de la chair. Cette résurrection spirituelle se réalise dans la communion eucharistique. C'est dans nos Actes qu'on trouve la foi en double résurrection. Lorsqu'un moine mourait, des moines célébraient l'Eucharistie auprès de son corps,

¹³ Voir à propos: R. Beylot, 'Estifanos hétérodoxe éthiopien du XV^{ème} siècle', *RHR*, 198 (1981), pp. 279–284; *idem*, 'Sur quelques hétérodoxes éthiopiens Estifanos, Abakerazun, Gabra Masih, Ezra', *RHR*, 201 (1984), pp. 25–36; P. Piovanelli, 'Les controverses théologiques sous le roi Zar'a Yāqob (1434–1468) et la mise en place du monophysisme éthiopien', in *La controverse religieuse et ses formes*, textes édités par A. Le Boulluec, (Patri-moines: Religions du Livre), Paris 1995, pp. 189–228.

Eucharistie qu'on appelait „espérance de justes militants, espérance qui resussitait l'âme avant le corps” (*Actes*, p. 57).

Le troisième reproche qu'on formulait à l'égard des stéphanites c'était qu'ils refusaient de vénérer la Sainte Vierge et de se prosterner devant sa représentation, de même que devant la croix et en présence du roi. Ce reproche a été formulé par le roi Zer'a Ya'ik'ob.¹⁴ Le verbe „*segede*” qui y est employé, signifie „se prosterner”, mais aussi, au sens plus général, „vénérer”, ce qui permet d'interpréter les reproches concernant les stéphanites de deux façon différentes: ne vénèrent-ils pas la Sainte Vierge, ou ne lui rendent-ils seulement hommage par prostration devant ses représentations, trouvant que cet acte ne revient qu'à Dieu. Il en est de même en ce qui concerne la croix et le roi. Dans nos *Actes* la croix est mentionnée une fois, on ne peut donc pas parler du manque de respect à la croix. Ce qui est étonnant, en revanche, c'est que la Sainte Vierge n'y soit pas mentionnée une seule fois, tandis que dans les vies des saints elle est mentionnée bien souvent, désignée par le nom *Igzi'itne Maryam*, c'est-à-dire Notre Dame Marie. En plus, elle est aussi mentionnée dans les actes du sixième supérieur des stéphanites, Isaïe. Il est donc possible que c'est seulement à la première étape de l'histoire des stéphanites que le culte marial a été nié, ou tout au moins compris différemment, ce qui leur a valu le nom des ennemis de la Sainte Vierge. Est-ce que les „paroles liées”, mentionnées dans les *Actes*, les paroles qu'on ne pouvait révéler même au roi, avaient un caractère théologique? On savait un secret peser sur les stéphanites, et il se peut qu'il ait suscité des doutes, des soupçons, voire des hostilités et des adversités.

Si l'on voulait résoudre le problèmes des stéphanites, au lieu de se référer aux différences théologiques, il serait peut-être plus juste de voir comment ils comprenaient et réalisaient leur règle. Le vœux de pauvreté, présent dans tout le monasticisme chrétien en Orient et en Occident, était particulièrement exposé dans la vie d'Abekirezun. Les moines stéphanites ne voulaient pas mendier, ils voulaient seulement manger le pain gagné par eux-mêmes, ils ne payaient pas l'impôt, parce qu'ils n'avaient probablement pas de terre (on n'en fait pas mention dans les *Actes*), en quelque sorte ils étaient donc indépendants du roi. Leur pauvreté était mal considérée par les monastères plus riches, ce qui engendrait des conflits. Les *Actes d'Abekirezun* n'apportent pas la solution du problème des stéphanites. Peut-être que la foi en une double résurrection, qui y est mentionné, ou l'omission du nom de la Sainte Vierge, puis l'importance accordée à la pauvreté seraient les faits qui pourraient orienter nos recherches.

¹⁴ *Das Maṣḥafa Milād (Liber nativitatis) und Maṣḥafa Sellāsē (Liber trinitatis)* des Kaisers Zar'a Yā'qob, übers. v. K. Wendt, (CSCO 222, SAe 42), Louvain 1962, p. 34.